



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 2 août 2021, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Douglas Beard - conseiller siège n° 2
- M. Simon Lauzière - conseiller siège n° 3
- Mme Suzanne Dandurand - conseillère siège n° 5
- M. Jean-François De Plaen - conseiller siège n° 6

Est également présente :

Mme Chantal Maltais, secrétaire-réceptionniste, agissant à titre de secrétaire ad hoc de la séance.

Sont absents : MM. Éric Provencher et Christian Girardin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 35.

214-08-2021 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

- 1- **Ouverture de la séance**
- 2- **Adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Adoption des procès-verbaux**
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
- 4- **Communiqués et correspondances**
- 5- **Administration et finances**
- 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus
- 5.2 Permanence - Chantal Maltais, secrétaire-réceptionniste
- 5.3 Adoption- règlement no 596-3 - traitement des élus
- 5.4 Transport collectif - Entre Municipalité et Drummondville
- 5.5 Inscription au Congrès de la FQM
- 5.6 Avis de motion – Règlement xxx concernant les aînés
- 5.7 Demande de soutien financier – St. Francis Valley Plowmen's Association
- 6- **Sécurité publique**
- 6.1 Rapport du directeur du service incendie
- 7- **Travaux publics**
- 7.1 Rapport du directeur des travaux publics (non disponible)
- 7.2 Programme d'aide à la voirie locale - Lettre d'annonce - Volet ERL



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- 7.3 Demande de clôture - Entre 1225 rue de l'Église et Parc-en-ciel
Mandat pour arpentage
- 7.4 Lignage de chemins - Octroi du contrat
- 7.5 Convention Domaine Descôteaux - Changement de notaire

- 8- **Hygiène du milieu**
- 8.1 Rapport mensuel d'enfouissement VS recyclage
- 8.2 Écocentre et de tri des matières recyclables

- 9- **Aménagement et urbanisme**
- 9.1 Rapport mensuel des activités - Inspection en bâtiment
- 9.2 Appui - Installation tour de communications 2e Rang
- 9.3 Demande de LCN - Branchement aux bornes-fontaines
- 9.4 Adoption - règlement No 547-13 modifiant le règlement de zonage no 547
- 9.5 CPTAQ / demande d'exploitation d'une gravière (lot 5 739 057) et utilisation d'un chemin d'accès

- 10- **Loisirs et culture**
- 10.1 Rapport des activités de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel

- 11- **Sujets divers et Varia**
- 11.1 Prochaine réunion régulière, le 7 septembre 2021 à 19 h30

- 12- **Rapport des élus**
- 13- **Période de questions**
- 14- **Levée de la séance**

Adoptée

215-08-2021 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu et attestent de la conformité des minutes du procès-verbal;

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 5 juillet 2021, tel que rédigé.

Adoptée

4. **COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

216-08-2021 5.1. **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR JUILLET 2021**

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de juillet 2021, préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, soit accepté tel que lu et présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Revenus	105 394,22 \$
Taxes 2019	138,83 \$
Taxes 2020	1 581,81 \$
Taxes 2021	80 774,97 \$
Intérêts reçus	1 947,54 \$
Mutations immobilières	8 539,26 \$
Entraide incendie	4 531,42 \$
Location de salles	125,00 \$
Permis et dérogation	1 150,00 \$
Cession ancien chemin municipal	200,00 \$
Billets d'infraction	67,50 \$
Imposition droits carrières-sablières	3 195,07 \$
Camp de jour	2 510,00 \$
Remboursement CNESST	484,52 \$
Revenus divers	148,30 \$
Dépenses	222 439,08 \$
Rémunération régulière	50 347,63 \$
Rémunération incendie	5 630,28 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	97 535,87 \$
Factures à payer	68 925,30 \$

Adoptée

217-08-2021 5.2 PERMANENCE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE Mme Chantal Maltais a été embauchée au poste de secrétaire-réceptionniste en date du 8 février 2021;

CONSIDÉRANT QU'elle a complété avec succès sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à confirmer Mme Maltais au poste permanent de secrétaire-réceptionniste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**
Appuyé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accorde la permanence à Mme Chantal Maltais, au poste de secrétaire-réceptionniste.

Adoptée

218-08-2021 5.3 ADOPTION- RÈGLEMENT NO 596-3 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le 2 mars 2015 le règlement numéro 596 concernant le traitement des élus;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération du maire et des conseillers;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.R.Q. 2017, c 13)* permet de modifier le traitement des élus;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du Conseil municipal, il y a lieu de modifier ledit règlement;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a décidé que l'allocation de dépenses versée aux élus(e)s s'ajoutera au revenu imposable fédéral, et ce, à compte de l'année d'imposition 2019;

ATTENDU QUE ces allocations sont encore non imposables au niveau provincial;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 3 mai 2021 à l'égard du présent règlement par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**, conseiller ;

ATTENDU QU'un projet de ce règlement a été présenté lors d'une séance en Conseil par le membre qui a donné l'avis de motion;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 5 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**

Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**

Et résolu à l'unanimité des conseillers

La mairesse vote en faveur de la proposition.

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne et statue que le règlement n° 596-3 soit adopté :

ARTICLE 1 – Titre et préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Modifications

a) De modifier le premier alinéa de l'article 4 par :

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 11 994,02 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4 642,64 \$ à compter du 1^{er} novembre 2021;

b) De modifier le premier alinéa de l'article 8 par :

La rémunération prévue aux articles 4 et 7 sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter du premier janvier 2022 selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation (IPC) pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ARTICLE 3 – Date d’effet

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Thérèse Francoeur, *AMA*
Mairesse

Manon Roy
Directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe

Avis de motion.....5 juillet 2021
Adoption premier projet de règlement 5 juillet 2021
Avis public..... ..5 juillet 2021
Adoption du règlement2 août 2021
Entrée en vigueur.....2 août 2021

219-08-2021 5.4 **TRANSPORT COLLECTIF - ENTRE MUNICIPALITÉ ET DRUMMONDVILLE**

CONSIDÉRANT QU’une démarche visant la mise en place d’une offre de transport collectif et de transport adapté est en cours sur la portion rurale du territoire de la MRC Drummond;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont lu, analysé et pris connaissance de la version préliminaire du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait être bénéfique pour notre population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**

Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**

Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey informe la MRC Drummond qu’elle se réserve le droit de prendre une décision finale lorsque les variables de ce projet, tels que les coûts, les horaires, la faisabilité, la quote-part, etc. seront connus et étudiés à nouveau par les membres du Conseil municipal à une séance ultérieure.

Adoptée

220-08-2021 5.5 **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM**

CONSIDÉRANT QUE le Congrès de la FQM se tiendra du 30 septembre 2021 au 2 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse souhaite assister au Congrès;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**

Appuyé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte l'inscription de la mairesse au Congrès de la FQM du 30 septembre au 2 octobre 2021.

Que les frais d'hébergement, de repas et de kilométrage soient remboursés selon les tarifs du marché en vigueur.

Adoptée

5.6 AVIS DE MOTION CONCERNANT LES AÎNÉS – PROGRAMME MADA

AVIS DE MOTION par **monsieur Jean-François De Plaen** concernant un règlement sur les personnes âgées vivant sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, la population vieillissante est à la hausse et que notre communauté n'échappe pas à ce phénomène, la Municipalité devra donc s'ajuster à cette nouvelle réalité dans ses décisions ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées font partie de notre communauté et qu'ils contribuent énormément au dynamisme municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées sont une immense source d'expérience de vie et de savoir-faire et qu'ils constituent une richesse inestimable pour toute la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées ont droit à une qualité de vie décente dans un environnement sain et sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE de bonnes conditions de vie pour nos personnes âgées sont un incitatif à demeurer le plus longtemps possible dans leurs milieux de vie, à leurs domiciles ;

LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE :

- à continuer d'être à l'écoute de ses aîné(e)s et de répondre avec diligence à leurs besoins jugés essentiels et d'accorder une attention spéciale aux gens les plus vulnérables ;
- à prendre tous les moyens possibles pour protéger sa population de gens aînés contre toute forme d'abus, de discrimination, d'intimidation ou de mauvais traitements à leur égard ;
- à soutenir et encourager les services et les organismes qui concernent et viennent en aide aux aîné(e)s et même au besoin de travailler en collaboration avec eux ;
- à maintenir ses installations et tous ses services municipaux (locaux, parc, jeux, etc.) faciles d'accès, sécuritaires et adaptés pour les gens aînés ;
- à bien informer les gens aînés sur les différents services ou événements qui leurs sont offerts et qui les concernent ;
- à continuer d'encourager et promouvoir les activités physiques et les saines habitudes de vie pour nos aînés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

221-08-2021 5.7 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ST. FRANCIS VALLEY PLOWMEN'S ASSOCIATION

CONSIDÉRANT QUE l'Association St. Francis Valley Plowmen's Association tiendra à nouveau leur événement annuel de concours de labour;

CONSIDÉRANT QUE leur association sollicite un soutien financier afin de tenir l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**

Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey donne un montant de 100 \$ à St. Francis Valley Plowmen's Association pour le concours de labour qui aura lieu le 25 septembre 2021 chez la famille Masson au 893, ch. Ely à Melbourne.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a remis à la mairesse le rapport du directeur de la brigade incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de juillet 2021. La mairesse dépose ledit document à la séance.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Non disponible

222-08-2021 7.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - LETTRE D'ANNONCE - VOLET ERL

ATTENDU QUE la compensation distribuée à la Municipalité vise à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la compensation au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet ERL (entretien des routes locales) versée est de 484 866\$ pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**

Appuyé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey envoie la Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) et informe à une date ultérieure le ministère des Transports de l'utilisation de la compensation visant l'entretien courant et préventif des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

223-08-2021 7.3 DEMANDE DE CLÔTURE - ENTRE 1225 RUE DE L'ÉGLISE ET PARC-EN-CIEL (ARPENTAGE)

CONSIDÉRANT la demande de M. Steeve Côté, du 1225, rue de l'Église afin d'ériger une clôture mitoyenne entre sa propriété et celle du Parc-en-Ciel, propriété de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'ériger cette clôture sécurisera les lieux pour les adultes et les enfants fréquentant le Parc-en-ciel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**

Appuyé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'un mandat soit donné à la firme Martin Paradis, arpenteur-géomètre afin qu'un plan d'arpentage et/ou piquetage soit effectué afin de délimiter le terrain entre la propriété de M. Steeve Côté et celle de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey pour qu'une clôture soit érigée sur le terrain appartenant à la Municipalité.

Que les frais du mandat d'arpentage et/ou de piquetage, etc. et la clôture soient à la charge de la Municipalité.

Adoptée

224-08-2021 7.4 LIGNAGE DE CHEMINS - OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont été contactés dans le cadre des travaux de marquage de la chaussée de chemin pour +/- 8100 mètres linéaires de lignes simples et lignes d'arrêt sur le territoire de la Municipalité ainsi qu'une ligne blanche double de 300 mètres dans le 6^e Rang, le long de la bande piétonne;

CONSIDÉRANT les deux soumissions déposées étant :

Lignes Maska	2 790 \$ plus taxes ;
Lignco.Sigma inc.	5 400 \$ plus taxes;

Il est proposé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**

Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le contrat soit donné à Lignes Maska pour la somme de 2 790 \$ plus taxes, pour le lignage de la rue Lafond (village), le chemin Cassin, le 8e Rang, le 3e Rang et le chemin St-Jean ainsi qu'une ligne blanche double de 300 mètres dans le 6^e Rang, le long de la bande piétonne.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

225-08-2021 7.5 CONVENTION DOMAINE DESCÔTEAUX À SIGNER - CHANGEMENT DE NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été avisée par le notaire Me Zachary Martel qu'il y a un changement de notaire dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le notaire attitré à ce dossier est maintenant Me Denis Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de cette modification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**

Appuyé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, conformément à la résolution no 196-07-2021, est d'accord avec le changement de notaire dans ce dossier;

QUE les mêmes dispositions de la résolution susmentionnée demeurent inchangées sauf pour le changement du notaire s'occupant dorénavant du dossier du Domaine Descôteaux.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

CENTRE DE RÉCUPÉRATION 2021				
MOIS	2020	2021		↑ ↓
JANVIER	16,43	11,03	-5,40	↓
FÉVRIER	9,98	11,04	1,06	↑
MARS	11,49	11,05	-0,44	↓
AVRIL	10,98	11,58	0,60	↑
MAI	11,19	12,69	1,5	↑
JUIN	10,88	11,57	0,69	↑
JUILLET	17,09			
AOÛT	11,30			
SEPTEMBRE	10,75			
OCTOBRE	11,73			
NOVEMBRE	11,18			
DÉCEMBRE	16,48			
TOTAL	149,48			
SITE D'ENFOUISSEMENT 2021				
MOIS	2020	2021		↑ ↓
JANVIER	37,78	36,71	-1,07	↓
FÉVRIER	31,97	37,49	5,52	↑
MARS	33,79	51,61	17,82	↑
AVRIL	46,65	42,78	-3,87	↓



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

MAI	78,18	68,65	-9,53	↓
JUIN	43,13	39,73	-3,40	↓
JUILLET	43,08			
AOÛT	44,79			
SEPTEMBRE	62,24			
OCTOBRE	68,37			
NOVEMBRE	40,40			
DÉCEMBRE	35,90			
TOTAL	566,28			

Adoptée

226-08-2021 8.2 ÉCOCENTRE ET DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES

Tel que demandé par la MRC Drummond,

Il est proposé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**

Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer à la MRC Drummond que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ne possède aucun équipement, ni personnel affecté aux travaux qui font l'objet de la prise de compétence de la MRC, soit un Écocentre et de tri et de traitement des matières recyclables.

Adoptée

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1. RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a remis à la mairesse le rapport mensuel des activités en inspection de bâtiments de l'inspectrice municipale de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de juillet 2021. La mairesse dépose ledit document à la séance.

227-08-2021 9.2 APPUI - INSTALLATION TOUR DE COMMUNICATIONS 2E RANG

ATTENDU QUE Xplornet projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

ATTENDU QUE Xplornet s'est entendue avec Peter Reid concernant le lot 5 741 518 sur le 2e Rang pour la construction d'une tour de type autoportante de 45 mètres sur son terrain ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE le terrain choisi étant en zone agricole, doit passer par une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Xplornet ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**
Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité avise Xplornet qu'elle est non favorable et n'appuie pas le projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Xplornet, et projeté sur le lot 5 741 518.

CONSIDÉRANT QU'une tour est déjà existante, l'évaluation de la faisabilité d'ajouter les installations à même cette tour devrait être effectuée;

CONSIDÉRANT QUE le site visé est utilisé en agriculture et que ce projet diminuerait la superficie agricole;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude de la compagnie, il serait possible de faire le projet sur le même lot dans une zone non exploitée par l'agriculture dû à la présence de roches;

CONSIDÉRANT QUE la fibre optique s'en vient d'ici à peine quelques mois pour toutes les résidences de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le service de communication d'Xplornet est déjà présent sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le site visé est un lieu agrotouristique et que la présence de tours rend le décor moins champêtre.

Adoptée

228-08-2021 9.3 DEMANDE DE LCN - BRANCHEMENT AUX BORNES-FONTAINES

CONSIDÉRANT la demande de LCN afin que cette dernière puisse se connecter aux bornes-fontaines de la Municipalité afin de pouvoir avoir un système de gicleurs à leur usine;

CONSIDÉRANT QUE les bornes-fontaines actuelles ne peuvent servir pour une telle demande pour plusieurs facteurs, dont l'incapacité de fournir de l'eau en permanence;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**
Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité décline la demande effectuée par LCN et est dans l'incapacité de donner suite.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

229-08-2021 9.4 ADOPTION - RÈGLEMENT NO 547-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 547

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE DRUMMONDVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

RÈGLEMENT NO 547-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de permettre de régulariser la vocation industrielle à une partie du lot déjà industriel;

CONSIDÉRANT QUE l'usage industriel n'est pas autorisé sur la partie de terrain concernée (parties des lots 5 740 469 et 5 740 471 donnant sur la rue Principale) car cette partie de terrain est située dans la zone commerciale C-6;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit actuellement d'un terrain appartenant à la compagnie Excavation Gaston Francoeur et que le terrain sert d'entrée de cour par la rue Principale pour la compagnie;

CONSIDÉRANT QUE le zonage actuel confère à la presque totalité du terrain de la compagnie Excavation Gaston Francoeur, une vocation industrielle (zone I-3), et qu'il y a lieu de reconnaître la partie restante (lots 5 740 469 et 5 740 471) par la même vocation;

CONSIDÉRANT QU'IL est souhaitable d'agrandir la zone I-3 à même une partie de la zone C-6 pour conférer aux lots 5 740 469 et 5 740 471 une vocation industrielle plutôt que commerciale et ainsi permettre la circulation autour du bâtiment industriel existant

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce Conseil municipal, tenue le 7 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**

Appuyé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

QU'un règlement de ce conseil portant le numéro 547-13 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. Le plan de zonage faisant partie intégrante, en annexe I, du règlement de zonage n° 547 de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, est modifiée comme suit :
 - a) La zone I-3 est agrandie aux dépens d'une partie de la zone C-6. Le tout tel que montré en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Thérèse Francoeur, *AMA*
Mairesse

Manon Roy
Directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe

Avis de motion.....	7 juin 2021
Adoption premier projet.....	7 juin 2021
Avis public.....	7 juin 2021
Adoption du règlement	2 août 2021
Entrée en vigueur.....	2 août 2021

230-08-2021 9.5 CPTAQ / DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE GRAVIÈRE (LOT 5 739 057) ET UTILISATION D'UN CHEMIN D'ACCÈS

ATTENDU QU'une demande d'exploitation d'une gravière a été déposée à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey concernant l'exploitation d'une gravière par l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. sur le lot 5 739 057;

ATTENDU QU'un chemin d'accès est existant et que circule à proximité un cours d'eau officiel;

Il est proposé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**
Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Il est résolu à la majorité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la demande de l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

QUE la Municipalité rappelle l'existence du cours d'eau et l'importance de sa protection;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents donnant effet à cette résolution;

Adoptée

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – BIBLIOTHÈQUE (non disponible)

11. SUJETS DIVERS

11.1. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le 7 septembre 2021, dès 19 h 30, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue principale, Saint-Félix-de-Kingsey.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

231-08-2021 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

Il est proposé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur
Mairesse

Manon Roy
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 7 septembre 2021
